



En effet, le gouvernement a adopté le Document de programmation économique et budgétaire 2020-2022.

Selon le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, ce DOB offre l'opportunité au parlement et au gouvernement de mieux contribuer à la définition du cadre macro-économique et budgétaire. Mais, surtout, ledit document permet de débattre chaque année, en amont de l'examen de la loi des finances, des conditions, outils et moyens qui garantissent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

Évoquant ensuite les perspectives budgétaires sur la base desquelles se dégage le profil de la loi de finances de l'exercice 2020, le ministre des Finances a fait savoir que la politique du gouvernement en matière des finances publiques pour la période 2020-2022 sera articulée autour de trois principaux piliers. Il s'agit de la réduction du déficit budgétaire, la maîtrise de l'endettement et le renforcement des réserves de change à la banque centrale.

Dans ce sens, le déficit budgétaire global devrait passer de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2018 à 2 % en 2019, pour s'établir à 1,5 % du PIB de 2020 à 2022. La consolidation des finances publiques, quant à elles, sera soutenue par une mobilisation accrue des recettes internes non pétrolières, l'optimisation des dépenses et le maintien de la dette publique intérieure et extérieure sur une trajectoire soutenable. Louis Paul Motaze s'est enfin appesanti

sur les mesures préconisées pour améliorer la qualité de la dépense publique.

Il a insisté sur la maîtrise des consommations courantes de l'État (eau, électricité, téléphone et loyer) et des subventions accordées aux établissements publics ; la rationalisation des contributions versées aux organisations internationales. Sans oublier la réforme des comptes d'affectation spéciale dans le but d'accroître leurs performances.